



**PROCES-VERBAL DU C.T.
DU 22 JUIN 2021**

Etaient présents :

En raison des engagements du Président, Mme La Vice-Présidente du SICTOM du Périgord Noir, Marie-Pierre VALETTE, informe l'assemblée que celui-ci lui a demandé de présider le CT de ce jour.

Membres représentant la collectivité : MME VALETTE MP/ M CHEVALIER P/ MME MARADENE H/ MME CABANEL M/ MME CAPMAS-REBOUSSOU B/ M GILET L/ M DESCAMP JM.

Membres représentant le personnel : M PREVOST N/ MME PHILIPPE V/ M MALARD T/ M LAGAUTHERIE Y/ M VILATTE L

Autres personnes présentes : M DUVAL F/ M CORRATGER C

Membres excusés : M PEYRAT J/ MME FERBER ML/ MME SALVIAT C/ M COTELLON E

1) Situation relative au 13^{ème} mois :

Mme la Présidente rappelle le contexte relatif à la problématique liée au 13^{ème} mois, pourtant versé depuis plus de 34 ans par la collectivité aux agents.

Elle indique d'ailleurs que la même problématique se pose à d'autres collectivités situées sur Sarlat.

Elle précise, conformément à l'engagement pris par le Président, lors d'une réunion de l'ensemble du personnel début février, que celui-ci a pris un arrêté de réquisition afin que le 13^{ème} mois soit versé aux agents à hauteur de 50% fin juin 2021.

Elle indique par ailleurs que le second semestre sera mis à profit pour parvenir à une situation pérenne, d'ici la fin de l'année, avec les services de l'Etat.

M. Pierre Chevalier rappelle que la Chambre Régionale des Comptes a exprimé dans son rapport des recommandations. Il ne s'agit pas d'obligations. Il se dit donc surpris d'apprendre que la perceptrice a décidé de ne pas payer le 13^{ème} mois. Il renouvelle son soutien au personnel.

2) Fiche de poste « Chauffeur-Grue » :

Les nouvelles modalités de la collecte des déchets et les techniques de prélèvement nécessitent l'adoption d'une nouvelle fiche métier « Chauffeur de grue ».

M. Lilian Gilet, représentant élu, suggère un amendement : « être titulaire du permis PL, voire Super Lourds et CACES grue **en cours de validité** ».

Cet amendement retenu, la fiche métier jointe est validée.

Questions diverses :

Le représentant de la CGT fait observer, qu'à Sarlat, le samedi soir, les conteneurs de certains commerçants ne sont plus avancés sur le passage de la benne.

La Présidente, par ailleurs Adjointe à Sarlat, fera remonter l'information.

- Le Directeur soumet la demande exprimée par la personne chargée de l'entretien de pouvoir passer, compte-tenu des fortes chaleurs, en horaires d'été dès le 1^{er} juin de l'année et jusqu'à la fin août. Le principe est validé.
- Le représentant de la CGT s'interroge sur le maintien de la pause de 20 minutes en période estivale. Celle-ci est bien évidemment confirmée.
- Le représentant de la CGT rappelle que le temps consacré à l'entretien des véhicules et à la prise de douche doit être pris sur le temps de travail.
La fin des tournées, dépassant très rarement 12h00/12h15 (le plus souvent entre 11h00 et midi), le Directeur rappelle que cela ne pose aucune difficulté.

Fait à Marcillac St Quentin, le 22 juin 2021

The page contains several handwritten signatures in blue and black ink. On the left side, there are several blue signatures, including one that appears to be 'Blot' and another that says 'Jean-Luc Brousse'. In the center and right, there are black signatures, including a large one that looks like 'M. Gilet' and another that says 'M. Gilet'. There is also a small signature 'M. Gilet' in the bottom right corner.